DLP 22-5-80330789

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: M. JOURNET

BULLETIN N° 188 DE MAI 1980 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

CEREALES (BLES D'HIVER)

PUCERON DES EPIS - Aucune intervention ne se justifie actuellement.

ROUILLE JAUNE - On note la présence assez fréquente de cette maladie, particulièrement dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe. Dans les parcelles où elle est observée, intervenir dès maintenant.

SEPTORIOSE DU FEUILLAGE - Bien que cette maladie soit d'importance économique secondaire, profiter du traitement éventuel contre la rouille pour utiliser un produit également efficace contre cette affection.

NOTE CONCERNANT LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service de la Protection des Végétaux (SPV) et l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM).

Elle a pour but de faire connaitre la position des Services Officiels et de la Profession Agricole concernant l'usage des pyréthrinoïdes en formulation liquide dans la lutte contre la pyrale du maïs en 1980 et de rappeler les moyens de lutte classiques contre ce ravageur.

Depuis 1962 seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages il faut bien reconnaitre que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap.

.../...

14

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyrethrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et semble-t-il plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade un peu plus précoce du maïs.

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur Pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne.

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique. La rémanence des pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible de préserver aussi les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons.

Il serait excessif de condamner à priori l'avenir de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi, en 1980, de pyréthrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs ; des études sont menées pour en préciser les effets.

Nous rappelons, ci-contre, la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la pyrale du maïs. Il s'agit de formulations microgranulées.

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne PERTHRINE MG, première pyréthrinoïde de synthèse en formulation micro-granulée, pour lutter contre la pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 21 MAI 1980

.../...

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEURS	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospeîne Dipel	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G	5 %	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran.	5 %	15 kg
	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5 %	30 kg
	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super	5 %	25 kg
	Tetrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS Hostathion 5 G	5 %	25 kg

15